



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-99

Objet : interdiction de stationnement en bordure du carrefour Rue de la Rouquette / RD 999 et accès aux EHPAD- travaux réseau de chaleur

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement en bordure du carrefour Rue de la Rouquette / RD 999 et accès aux EHPAD dans le cadre des travaux pour le réseau de chaleur par l'entreprise Sévigné.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le stationnement sera interdit en bordure du carrefour Rue de la Rouquette / RD 999 et accès aux EHPAD dans le cadre des travaux pour le réseau de chaleur réalisés par l'entreprise Sévigné entre le 19 octobre 2026 et le 23 octobre 2026.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Sévigné.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

L'Entreprise Sévigné,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 16 octobre 2026

Pour la Maire
par délégation
L'Adjoint Eric SAQUET